



UNSA POLICE

Affilié à

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des tanneries 75013 PARIS

Email : secretariat@unsapolice.com - Site : <http://police.unsa.org>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Déclaration préalable

CAPL CRS du 06 Février 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,
Chers collègues,

La Police Nationale, les Compagnies Républicaines de sécurité sont en colère.

En colère d'être montrés du doigt pour de soi-disant « violences policières » alors que l'IGPN n'a ouvert que quelques enquêtes.

La présomption d'innocence est la règle en France, respectons-la.

Les femmes et les hommes, qui exercent au sein de ces unités, tiennent la République à bout de bras depuis les attentats de janvier 2015 et plus encore depuis le début du mouvement des « Gilets Jaunes » le 17 novembre 2018.

Les CRS sont des professionnels du maintien de l'ordre, ils doivent être employés comme tel et non sur des missions qui asphyxient les unités.

Tant que des collègues qui ne sont pas formés spécifiquement au MO, seront engagés sur ce type de missions, nous irons au-devant de grands dangers.

La priorité dans le MO est de gérer avec discernement les troubles à l'ordre public et d'y répondre de manière proportionnée.

Sans l'engagement sans faille et sans relache des CRS, la France, la République auraient pu vaciller.

Il n'y a pas de liberté sans sécurité.

Concernant l'utilisation du LBD en CRS, il est utilisé que si cela est nécessaire et proportionné notamment dans le cadre de l'interpellation d'un groupe hostile.

Le recours à la force doit toujours répondre au principe de nécessité et de proportionnalité.

C'est l'expertise permanente du commandant de la force publique qui fixe le cadre d'emploi.

En CRS il n'y a pas de place au hasard, notre doctrine d'emploi est notre REFERENCE !

Le 30 janvier au festival de la BD, le président de la république a posé avec un tee-shirt "LBD 2020" montrant le chat du festival éborgné par un tir de LBD. Cette image relayée par les médias a blessé nos collègues de terrain et les 75 % de français qui nous soutiennent.

Sur le dossier des retraites :

A ce jour, de trop nombreuses questions restent en suspens quant à notre régime spécial.

Quid des collègues nés après 1985 ?

L'actuel projet de loi consacre la disparition du statut des catégories actives en lui substituant de nouveau une approche missionnelle.

Pourquoi notre système devrait-il changer alors que celui des gendarmes reste à l'identique. Ne sommes-nous pas issus du même ministère ??

Le dossier sensible qui concerne nos collègues "nuiteux" est en discussion, il faudra des avancées concrètes, le malaise est bien réel.

Les nuitoux ne doivent pas être les oubliés de la police nationale, l'UNSA Police veut obtenir des avancées tant sur l'indemnitaire, le social mais également sur le repos-détente.

Le 1^{er} janvier 2020, l'APORTT a été mis en place au sein de la Police Nationale.

L'instruction CRS a été validée le 15 Janvier 2020 lors du CTSCRPN après de nombreuses modifications. Il va de soit qu'il nous faudra rester vigilant quant au respect des droits à repos et plus précisément les 11heures de repos journaliers.

L'UNSA Police rappelle également que nous avons perdu plus de 1100 effectifs en CRS depuis 2010 soit l'équivalent de 8 compagnies.

Actuellement la majorité des compagnies fonctionne à 3 sections.
Les principes généraux de sécurité d'action sont plus que fragilisés.
Nous ne pourrons plus continuer ce "bricolage" dans le temps.

L'UNSA police demande une nouvelle fois l'attribution supplémentaire de postes en CRS à l'issue de la scolarité de gardien de la paix.

Il est impératif de rétablir une vraie capacité opérationnelle pour une doctrine d'emploi CRS efficace.

L'UNSA Police restera intransigeant sur la généralisation de la chambre individuelle, le remplacement des véhicules et du matériel inadaptés.

Ces revendications seront réalisables à condition que les budgets consacrés aux investissements dans la police nationale cessent de baisser.

La masse salariale augmente de 3,61% alors que les budgets concernant les investissements (véhicules-tir...) baissent de 17,44%.

La défense des policiers et leurs conditions de travail sont et resteront les priorités de notre organisation syndicale.

Concernant l'IJAT, la réunion sur la clause de revoyure, pourtant actée lors de la signature du protocole du 15 juin 2015 n'a toujours pas eu lieu.

Nous exigeons que ces engagements soient respectés et qu'une réunion soit programmée pour le premier semestre 2020.

Pour conclure, cette CAPL va permettre à 247 gardiens de la paix, 212 brigadiers et 99 brigadiers- chefs d'être promus au grade supérieur.

Les viviers QB et brigadier-chef examen sont quasi résorbés, il s'agit là des bénéficiaires du protocole 2016 signé par l'UNSA Police.

A l'occasion de cette dernière CAPL CRS avancement, nous souhaitons également exprimer notre inquiétude concernant la réforme des voies d'avancement qui se profile.

En effet, près de 10 000 collègues promouvables au grade de major sur la voie de l'examen dont 1 000 en CRS, sont encore en attente de leur promotion.

Dès lors, cette réforme devra impérativement prendre en compte ce vivier afin que nos collègues en attente d'un avancement à ce grade, ne soient pas les sacrifiés ni même les victimes d'un système mis en place par l'administration.

Je vous remercie de votre attention et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

Les représentants de l'UNSA Police